AR Prefecture

016-211601836-20260428-18_2026-BF
Reçu le 29/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Charente
Commune de Lésignac-Durand

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 11
Quorum : 6 (CGCT, art L. 2121-17)
Présents : 11

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 19h00, le conseil municipal de la commune de LÉSIGNAC-DURAND, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence du maire, Monsieur Armand AGOSTINELLI.
Date de la convocation : 14 avril 2026.
Date de l'affichage en mairie : 14 avril 2026.

Etaient présents : Armand AGOSTINELLI, Valérie VILLELÉGIER, Julien THIBAUD, Brigitte BRANDY, Joël BEAULIEU, Justine MARZACK, Alexis MICHALLEK, Katharina VAN DER VELDEN, Vincent VAN DER VELDEN, François CHARLETOUX, Pascal DUTEIL.

Secrétaire de séance (CGCT, art. 2121-15) : Monsieur Alexis MICHALLEK

Délibération n° 18_2026 : approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Monsieur le Maire rappelle que le CFU réunit dans un même document le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public. Ce document, objet d'une procédure dématérialisée, sert à justifier de l'exécution du budget et à présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Monsieur le Maire propose au conseil d'élire le ou la président·e de séance (CGCT, art. L. 2121-14 al. 2).

Madame Valérie VILLELÉGIER, 1ère adjointe, est élue en qualité de présidente de séance.

Monsieur le Maire et Monsieur l'Ancien Maire quittent la salle (CGCT, art. L. 2121-14 al. 3).

Le CFU du budget principal 2025 est présenté et résumé comme suit par Madame la Présidente de séance :

COMMUNE DE LESIGNAC DURAND (M57) - LESIGNAC DURAND COMMUNE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	442 229,30	238 067,00	680 296,30
	Recettes réalisées (1)	B	42 152,86	255 008,65	297 161,51
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	425 788,28	347 954,63	773 742,91
	Dépenses réalisées (1)	E	6 683,36	236 829,49	243 512,85
	Restes à réaliser	F	21 796,00	0,00	21 796,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	35 469,50	18 179,16	53 648,66
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-16 441,02	109 887,63	93 446,61
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	19 028,48	128 066,79	147 095,27
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-21 796,00	0,00	-21 796,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 767,52	128 066,79	125 299,27

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le CFU 2025 du budget commune :

Participants au vote : 9	Abstention : 0	Pour : 9	Contre : 0

La présidente de séance, Valérie VILLELÉGIER

